



**PROCÈS-VERBAL DE LA 540<sup>e</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR  
tenue le jeudi 2 mars 2017 à 12 h au salon rouge de l'UQTR  
(540-02-03-17)**

**Présences :**

M. Ismaïl Biskri, président  
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail  
M. Sylvain Beaudry, trésorier  
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales  
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires

**Absence motivée :**

Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assiste également à la réunion.

Ismaïl Biskri, président, préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

**CX-540-02-03-17-00** **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la 539<sup>e</sup> réunion
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
  1. Correspondance depuis le 14 février 2017
  2. Dépôt de l'agenda syndical
  3. Retenues à la source de février : ARC : 3231 \$; MRQ : 6290 \$
- 5) Renouvellement de la convention collective
  1. Sondage sur le renouvellement de la convention
- 6) Rapport des officiers et des délégations
- 7) Affaires budgétaires :
  1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2017-2018
  2. Prévisions des produits et des charges pour 2017-2018
- 8) Rapport annuel 2017-2018 (dépôt)
- 9) Projet de gestion des cours atypiques
- 10) Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 16 mars
- 11) Affaires nouvelles
- 12) Date de la prochaine réunion : 23 mars 2016
- 13) Levée de l'assemblée

**CX-540-02-03-17-01** **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

**CX-540-02-03-17-02** **Adoption du procès-verbal de la 539<sup>e</sup> réunion du CX**

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 539<sup>e</sup> réunion du comité exécutif tenue le 16 février 2017.

**CX-540-02-03-17-03** **Suites à donner aux dossiers**

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

---

**CX-540-02-03-17-04 Correspondance et information**

---

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 14 février 2017  
Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 14 février 2017 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.
2. Dépôt de l'agenda syndical  
Le président précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de mars 2017. Il rappelle que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.
4. Retenues à la source de février : ARC : 3231 \$; MRQ : 6290 \$.  
Le trésorier confirme l'envoi des retenues à la source aux deux paliers de gouvernement.

---

**CX-540-02-03-17-05 Renouvellement de la convention collective**

---

Le président cède la parole au VPRT.

**Sondage**

Le VPRT a eu l'occasion de prendre connaissance des résultats de la consultation sur le renouvellement de la convention collective. Il a d'ailleurs invité le président à réfléchir au niveau de diffusion que le comité exécutif souhaiterait accorder aux résultats.

Après discussion, le président propose d'expédier aux membres du comité exécutif une version imprimée des résultats du sondage.

Il est toutefois convenu que seuls les membres du comité de négociation (président, VPRT, VPAS et conseillère en relations de travail) auront la possibilité de soumettre des questions croisées au module de sondage.

**Conseil syndical**

Le VPRT se dit satisfait des discussions menées à la dernière réunion du conseil syndical sur les enjeux de la négociation. Il espère qu'à chaque rencontre les délégués interviendront afin de faire rapport sur les échanges entre les collègues d'un même département.

**Document de travail sur la négociation**

Le VPRT mentionne qu'il a mis à jour le document de travail sur le déroulement de la négociation. Il est accessible aux membres du comité exécutif via les adresses courriel du Syndicat.

**Thèmes de la négociation et groupes de discussion**

Le VPRT propose de tenir une rencontre informelle du comité exécutif afin de permettre de déterminer les principaux enjeux de la négociation et d'établir le mode de fonctionnement des groupes de discussion. Une version préliminaire du document sera préparée par le comité de négociation et sera soumise au comité exécutif le mercredi 15 mars à 12 h. Le document sera par la suite présenté au conseil syndical du 16 mars. Il est aussi convenu qu'après la semaine de relâche, il serait important d'établir un échéancier du déroulement des négociations.

---

**CX-540-02-03-17-06 Rapport des officiers et des délégations**

---

**Président**

- Le président indique que lors de la dernière réunion du Forum des partenaires plusieurs changements ont été apportés au projet de code d'éthique et de déontologie de l'UQTR. Le procureur du Syndicat des chargés de cours a soulevé plusieurs réserves importantes sur l'obligation de représentation des syndicats vis-à-vis leurs membres. Une autre version devrait donc être préparée.

Parmi les changements proposés, il fut question de confier au Forum des partenaires la responsabilité de faire la promotion et la révision du code. Le président souligne que cette responsabilité ne lui apparaît pas compatible avec le rôle confié au Forum et la présence des présidents de syndicats et d'associations d'employés.

Après discussion, il est convenu d'informer le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) que le Syndicat rejette la proposition de confier au Forum des partenaires cette responsabilité qui devrait être confiée à la direction de l'UQTR comme pour les autres politiques et règlements de l'UQTR.

- Le président mentionne que le sondage sur la qualité de vie au travail qui doit être expédié à l'ensemble des employés de l'UQTR à la fin du mois de mars a été déposé au Forum des partenaires. Le sondage doit être accompagné d'un texte de présentation du recteur invitant les employés à y répondre.  
Le président déplore que ce texte n'ait pas été entériné par le Forum des partenaires et ne sera visé que par les membres du comité de pilotage du sondage. Il en a d'ailleurs fait part aux membres du Forum. Le comité de pilotage du sondage doit se réunir dans les prochains jours.
- Le président indique qu'il a remplacé le VPAU à la rencontre préparatoire de la commission des études et qu'il a assisté à la réunion du comité des affaires universitaires.
- Le président termine en faisant quelques commentaires sur le souper d'accueil des professeurs embauchés le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Il propose de rediscuter de la formule retenue lorsque viendra le moment d'organiser une autre activité de ce genre.

## **La VPAS quitte la rencontre à 13 h 25**

### **Comité des relations de travail (CRT)**

- Le VPRT fait l'inventaire des dossiers reliés aux relations de travail et de leur cheminement depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Le VPRT attire particulièrement l'attention des membres sur les dossiers suivants :
  - La signature d'une lettre d'entente concernant l'impossibilité pour un professeur de donner un cours à la suite d'une modification, à son insu, du calendrier. Les membres se déclarent en accord avec la lettre d'entente.
  - Le CRT a discuté avec la Direction de la possibilité d'ajouter la codirection de programme dans la convention collective;
  - Les difficultés soulevées par un département sur la composition et le fonctionnement d'un comité de présélections des candidats pour les nouveaux postes de professeur;
  - Le conseil d'administration de l'UQTR a renouvelé les contrats d'embauche de deux professeurs sans que les assemblées départementales concernées se soient prononcées sur le renouvellement des clauses résolutoires apparaissant aux contrats initiaux. Cela va à l'encontre de la convention collective. Le VPRT rappelle que le Syndicat avait signé une lettre d'entente permettant au conseil d'administration d'adopter les renouvellements des contrats au début de 2017 plutôt qu'à la fin de 2016 comme le prévoit la convention collective;
  - Pour ce qui est du résiduel du budget de perfectionnement ad hoc pour les professeurs, le décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) a lancé un deuxième concours afin de distribuer les sommes disponibles;
  - La discussion se poursuit avec la Direction sur les modalités de remboursement des frais de cellulaires (forfaits achat d'appareil) par l'annexe C.

## **Retour de la VPAS à 14 h 15**

- Le VPRT indique qu'après analyse des primes de direction versées par l'UQTR pour l'année 2016-2017, il a constaté qu'une prime avait été versée à une personne qui

agissait à titre d'administrateur délégué. Cette décision va à l'encontre de la convention collective et le CRT suggère de déposer un grief afin de la contester.

Les officiers se déclarent en accord avec cette démarche et invitent le VPRT à faire respecter la convention collective.

### **VPAU**

- Le VPAU indique que le comité des affaires universitaires s'est réuni le 1<sup>er</sup> mars dernier. La rencontre fut l'occasion de rencontrer M. Sylvain Benoit, directeur du Bureau de l'international et du recrutement. Pour ce qui est du volet international (recrutement et ententes de coopération), le Bureau maintient un service de veille qui permet de rester à l'affût des propositions de financement et d'en informer les départements intéressés. Pour ce qui est du recrutement, le Bureau est plus actif au niveau du recrutement des étudiants étrangers et travaille en collaboration avec le Service aux étudiants pour les étudiants du Québec.
- Le VPAU mentionne que le comité a de nouveau discuté des responsabilités que pourraient assumer les doyens en poste. Il résume les échanges tenus au conseil syndical sur le sujet. Le CAU propose de permettre aux doyens et aux vice-recteurs de codiriger des étudiants de cycles supérieurs tout en respectant les règles prévues au code d'éthique et au règlement des cycles supérieurs.  
Le VPRT invite le CAU à étudier la possibilité d'attribuer aux vice-recteurs et aux doyens le titre de professeur associé afin de définir ce qu'ils peuvent et ce qu'ils ne peuvent pas faire en enseignement et en recherche.
- Le VPAU résume les discussions tenues en ce qui concerne l'implantation à la clinique de santé d'un groupe de médecine familiale (GMF). Les membres du CAU sont unanimes à reconnaître que les infirmières-praticiennes spécialisées qui devront être embauchées pour le groupe de médecine familiale devront l'être à titre de professeure clinicienne à demi-temps.
- Le VPAU termine en précisant que les questions de la création d'un comité de programme multidisciplinaire et la nouvelle formule d'attribution des dégagements de recherche seront discutées lors de la rencontre du mois d'avril.
- Le VPRT invite le CAU à consulter les départements sur les projets de politique de répartition des postes de professeur. Il serait souhaitable que les départements insistent pour que la priorisation des postes de professeur à embaucher se fasse à la commission des études et que celle-ci respecte l'ordre de priorité établie par ceux-ci.

### **VPSC**

- Absente

### **Trésorier**

- Le trésorier fait le point sur la situation financière du Syndicat au 28 février 2017. Il rappelle que l'année financière se termine le 31 mars.
- Le trésorier indique qu'il a communiqué avec le professeur Pierre Baillargeon afin de connaître le cheminement des négociations pour la restructuration du régime de retraite de l'UQ (RRUQ). Malgré l'ultimatum fixé par le siège social, ce dernier a convoqué une nouvelle rencontre du comité de négociation la semaine prochaine afin de discuter de la proposition finale et globale et de la contre-proposition syndicale.
- On indique que le CSC propose d'organiser un dîner-conférence sur la question puisque la publication du tableau synthèse des négociations a suscité beaucoup de questions parmi les professeurs. Il serait peut-être préférable d'attendre la fin des négociations.

### **Secrétaire**

- Poste libre



**CX-540-02-03-17-07 Affaires budgétaires****1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2017-2018**

Le trésorier signale que les prévisions des produits et des charges pour l'année 2017-2018 ont été préparées avec le maintien du taux de cotisation syndicale à 1,5 %.

Il rappelle que lors de l'assemblée générale de septembre 2013, le comité exécutif avait convenu d'une règle de gestion du fonds de défense professionnel permettant de stabiliser le taux de cotisation.

Il recommande donc de respecter cette règle pour l'année 2017-2018 et maintenir le taux de cotisation à 1,5 %.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

**(2017CX-540-02-03-R167)**

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

Sur proposition du trésorier, appuyée par le VPAU, il est unanimement résolu de recommander au conseil syndical de maintenir, pour l'année 2017-2018, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

**2. Prévisions des produits et des charges pour 2017-2018**

Le trésorier rappelle qu'il a préparé les prévisions des produits et des charges pour l'année 2017-2018 à la suite des commentaires formulés par les officiers lors de la réunion du comité exécutif du 16 février dernier.

Pour la prochaine année, les produits s'élèveront à environ 830 000 \$, 10 % de plus que le budget de l'année 2016-2017 présenté lors de l'assemblée générale de mars 2016.

Les charges prévues s'élèveront à 820 000 \$, 13 % de plus que l'année dernière. Il rappelle que le prochain budget tient compte des négociations pour le renouvellement de la convention collective.

L'année financière 2017-2018 devrait se terminer avec un léger surplus qui sera intégralement versé au fonds de défense professionnel.

À la suite de la présentation des postes budgétaires, le trésorier répond aux questions des membres.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

**(2017CX-540-02-03-R168)**

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

Sur proposition du trésorier, appuyée par le VPAU, il est unanimement résolu de recommander au conseil syndical d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2017-2018 telles qu'annexées à la présente résolution.

**CX-540-02-03-17-08 Rapport annuel 2017-2018 (dépôt)**

Le président signale que les officiers ont reçu des projets de rapports annuels pour l'année 2016-2017.

Le rapport annuel 2016-2017 du comité exécutif doit être déposé au conseil syndical du 16 mars prochain et publié dans le prochain numéro du bulletin *Le point d'ancre* qui sera distribué pour l'assemblée générale du 31 mars. Il serait donc important pour les officiers

de faire parvenir une version finale des rapports au secrétariat syndical pour le vendredi 10 mars prochain.

#### **CX-540-02-03-17-09 Projet de gestion des cours atypiques**

Le VPRT résume la proposition discutée au comité paritaire sur les cours atypiques lors de la rencontre du 31 janvier dernier.

Les parties se sont entendues sur la définition des cours atypiques.

L'UQTR devrait convenir d'une liste de cours atypiques offerts et établir les critères de reconnaissance de tâche pour les professeurs. Une future entente devrait accorder une plus grande autonomie aux départements afin de déterminer la valeur d'un cours atypique dans la tâche du professeur. L'offre de cours atypiques et la reconnaissance rattachée devraient tenir compte d'une multitude de facteurs autre que la rentabilité : cours de premier cycle, ou de cycles supérieurs, les crédits de recherche, les subventions de recherche, les besoins d'encadrement, la moyenne cible du département, etc.

Une fois une entente de principe convenu avec la Direction, il faudra inclure dans la convention collective un certain nombre de modifications qui baliseraient la reconnaissance des cours atypiques par les départements.

Le VPRT mentionne que le climat des discussions sur le sujet est positif. La Direction a récemment annulé une rencontre du comité paritaire afin de permettre au personnel du décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) d'approfondir la proposition syndicale.

Après avoir répondu aux questions des officiers, le VPRT rappelle qu'il s'agit pour l'instant de grands principes et qu'il faudra poursuivre les discussions.

#### **CX-540-02-03-17-10 Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 16 mars**

Le président attire l'attention sur le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil syndical qui aura lieu le jeudi 16 mars prochain.

En plus des points courants, il y sera question de la négociation, des prévisions de produits et de charges et du taux de cotisation pour l'année 2017-2018.

Après discussion, les officiers conviennent d'expédier le projet d'ordre du jour aux délégués syndicaux.

#### **CX-540-02-03-17-11 Affaires nouvelles**

Aucune question ajoutée à ce point.

#### **CX-540-02-03-17-12 Date de la prochaine réunion**

Les officiers conviennent de tenir la prochaine réunion du comité exécutif le 23 mars 2017.

#### **CX-540-02-03-17-13 Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 17 h 15.

---

Ismaïl Biskri  
Président

---

Alain Gamelin  
Secrétaire de la rencontre